Un expert non principal spécialiste de la formation

LIMITE DE CANDIDATURE
10 Avril 2024

DURÉE DE LA MISSION
Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE
Afrique

TERMES DE REFERENCE EXPERT

Un expert non principal spécialiste de la formation

Composante	**Composante 1 :** l'action quotidienne des policiers est plus respectueuse des droits humains fondamentaux et de la dignité des personnes, en particulier envers les femmes.
Résultat	**OS1 – Produit 1** : le cadre normatif éthique et déontologique de l'institution policière est révisé et prend en compte l'aspect genre.
Activité	**Activité 1.1.5.** Soutien au renforcement des cadres réglementaires des procédures de recrutement, formation et promotion au sein des forces de police
Sous-activité	**Activité 1.1.5.1.1.** Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs
Expertise non principale européenne	1 ENP, Spécialiste de formation : • **11 jours d'expertise** distribués comme suit : ○ En présentiel sur le terrain : 10 jours (travail les week-ends et fériés autorisé) ○ Sous forme de télétravail depuis le domicile de l'expert :1 jour (uniquement durant les jours ouvrés)
Expertise non principale locale	NA
Lieux de la mission	République du Congo, Brazzaville
Durée provisoire de la mission	Dates provisoires : du 14/04/2024 au 26/04/2024
Date limite de candidature	08/02/2023 – 23h59

Contexte de la mission

Dans le cadre de leur coopération bilatérale, l'Union européenne et la République du Congo ont décidé d'appuyer la modernisation de la police congolaise à travers le « Programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et à la mise en place de commissariats pilotes ».

Financé à hauteur de 5 millions d'euros sous forme de don de l'Union européenne, ce programme s'inscrit sous la priorité 3 « Démocratie, droits humains et gouvernance participative » de son programme de coopération bilatérale avec la République du Congo. À cet égard, une Convention de financement a été signée entre les parties le 19 mai 2022 (*NDICI AFRICA/2021/043-224*).

Objectif principal : Prévenir toute forme de torture, de traitement dégradant ou inhumain en soutenant la professionnalisation de la police congolaise et la mise en place de commissariats pilotes.

Le Programme s'appuie sur 3 composantes :

- Composante 1 Composante normative de surveillance et de contrôle de la chaîne pénale. Elle porte sur le renforcement des cadres normatif, éthique et déontologique de l'institution policière en intégrant notamment les questions de genre. Elle vise aussi à améliorer les mécanismes de contrôle hiérarchique, judiciaire et démocratique de la police.
- Composante 2 Consacrée à la rénovation d'infrastructures afin de mettre en place un modèle de commissariats pilotes.
- Composante 3 Vise à la formation et au mentorat des forces de l'ordre afin de consolider les capacités de la Police dans le respect des droits humains.

L'action présente s'inscrit dans la composante N°3 décrite ci-dessus pour atteindre le résultat : OS3- **Les capacités des centres de formation et des directions opérationnelles sont renforcées et ils disposent de personnels pédagogiques qualifiés**.

Le programme met l'accent sur la capacité des forces de police à dispenser en leur sein, sur l'ensemble du territoire et par leurs propres équipes pédagogiques les savoirs professionnels nécessaires à leurs activités.

Les formations dispensées par les experts CIVIPOL doivent être reproduites par les formateurs du commandement des forces de police et par les formateurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Police.

L'objectif opérationnel principal est de professionnaliser la chaine pédagogique dans l'ensemble des structures des FSI dédiées à la formation selon un cadre éthique et déontologique spécifique à la sécurité intérieure.

Résultats envisageables de l'action :

Résultats intermédiaires (effets) :

- L'ensemble de la chaine pédagogique a été encadrée et peut pérenniser les capacités de formation professionnelle continue et d'expertise en interne.
- Les organismes de formation peuvent démultiplier à court et moyen termes les actions de formations professionnelles internes aux FSI.
- Les FSI disposent de ressources et de compétences en formations appliquées aux emplois spécifiques et à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis.

Résultats finaux (impacts) : A termes, les FSI ont la capacité de gagner en autonomie formative pédagogique en normalisant un dispositif interne et national pour l'ensemble des échelons de la chaine pédagogique au sein des organismes de formation.

La mise en œuvre des nouvelles compétences acquises seront susceptibles d'appuyer la démarche de réforme et de modernisation engagée par les FSI par un renforcement significatif de ses organismes de formation.

1. Objectifs et résultats attendus des activités

Cette mission porte sur 1 activité dont les objectifs sont décrits ci-dessous :

Activité 1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs

Objectif général : La chaine pédagogique dans l'ensemble des structures des FSI dédiées à la formation selon un cadre éthique et déontologique spécifique à la sécurité intérieure est améliorée.

- Objectifs spécifiques **:**
 - Sur la base du référentiel du formateur de la sécurité intérieure du ministère de l'Intérieur français inscrit au répertoire national des certifications professionnelles français ; mettre en place et conduire des actions de formation, isolées ou enchainées (selon les organismes) destinées aux personnels désignés par leur hiérarchie pour intégrer ou se mettre à niveau soit en qualité de responsables de formation, de formateurs de formateurs, ou bien de formateurs.
 - A l'issue de la formation les apprenants seront en mesure de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer et contextualiser des compétences de formateur à un domaine particulier et défini par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

Ils auront la capacité de :

Prendre en compte le dossier pédagogique en s'assurant de sa mise à jour

Définir une stratégie de séance

Développer et animer l'ensemble de la chaine pédagogique pour pérenniser les capacités de formation professionnelle continue et d'expertise en interne.

Organiser la séance sur le plan matériel et logistique

Créer des conditions favorables à l'acquisition des compétences propres au domaine de la sécurité intérieure

Faire acquérir des connaissances et/ou des compétences professionnelles

Assurer le suivi administratif et social

Encadrer un groupe

Assurer le suivi pédagogique des apprenants

Intervenir en qualité de référent

Actualiser et améliorer ses compétences

Participeront à ces activités les forces de l'ordre en charge, de manière occasionnelle ou permanente, de missions de formation au profit des forces de sécurité.

Bénéficieront de ces activités les forces de l'ordre et la société congolaise.

Résultats attendus de la mission

- Dès leur retour en unité, les apprenants seront en mesure de mettre en œuvre immédiatement les schémas pédagogiques, concevoir des parcours, des mallettes pédagogiques et délivrer la formation dans leur domaine de spécialité en adaptant les techniques et les savoirs au niveau de chaque apprenant.
 - Les personnels, actifs ou administratifs, sont mieux formés et donc plus compétents
 - Le nombre de formateurs est plus important
 - Les connaissances sont dispensées sur l'ensemble du territoire.
 - Mieux formée, la police congolaise est plus professionnelle.
- Permettre aux organismes de formation de démultiplier à court et moyen termes les actions de formations professionnelles internes aux FSI.
- Permettre au FSI de disposer de ressources et de compétences en formations appliquées aux emplois spécifiques et à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis.
- A termes, les FSI ont la capacité de gagner en autonomie formative pédagogique en normalisant un dispositif interne et national pour l'ensemble des échelons de la chaine pédagogique au sein des organismes de formation.

2. Recrutement d'expertise

1. Soumission des candidatures

Envoi de la candidature par mail, comprenant le CV (modèle européen) de l'expert.

Veuillez nous faire parvenir votre candidature par **voie électronique aux adresses e-mail suivantes de l'équipe POLICE+** :

Publication sur le site de CIVIPOL :

- Mme Maria ANGULO, Directrice du projet : angulo.m@civipol.fr
- Mr Hervé LE PENNEC, chef de projet : herve.lepennec@experts.civipol.fr

Merci de mentionner dans l'objet « candidature »

3. Déroulement de l'action

1. **Activités prévues (directement en lien avec l'action)**

- **Préparation et conception des activités**

Les experts devront présenter un seul dossier pédagogique[1] :

- Les parcours de formation séquencés (progressions) précisant les différents objectifs pédagogiques et l'intégration des évaluations diagnostives, formatives et sommatives, les exercices pratiques ou mises en situation, etc.
- Les mallettes pédagogiques intégrant tous les supports pédagogiques pour chaque séquence (cours), les documents et annexes associés.
- Compilation numérisée de la documentation pédagogique d'accompagnement.
- La demande de moyens et aides pédagogiques spécifiques (salle informatique, logiciels, équipements professionnels, appareils spécifiques, etc.)

- **Mise en œuvre de la formation**

Les journées de formation seront conduites chaque jour dans les locaux réservés à cet effet.

Une feuille de présence sera renseignée chaque jour et signée par les stagiaires. Ces documents seront remis en fin de formation par l'expert au chef de projet POLICE+.

Il en sera de même pour les évaluations.

2. **Livrables attendus**

- **Rapport portant sur la formation dispensée et les mallettes pédagogiques**

 Par formation dispensée :

 - Fiche technique de la formation : nom de la formation, thématique de la formation, objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels, prérequis de la formation, nouvelles capacités, durée de formation, portée de la formation. Raisons qui expliquent les besoins de la formation. Agenda de la formation.

 - Description et résultats obtenus :
 - Description générale des stagiaires : fonction, ville d'affectation, nombre de personnes, heures de formation réalisées.

 - Résultats obtenus : évaluations du niveau de connaissance des stagiaires, avant et après la formation (ligne de base versus fin de formation).

 - Outils proposés et Malette pédagogique des formations dispensées : contenus des formations et matériel de formation.

 - Évaluation de la qualité de la formation : retour des stagiaires sur la formation dispensée. Recommandations pour la suite.

 - Recommandations pour la suite : liste des formations et des matériels recommandés par l'expert.

Compte rendu[1] de fin de mission :

A l'issue de la phase d'expertise, l'expert produira un compte rendu de fin de mission, adressés au programme, dans lequel seront exposés les éléments clés de l'activité, notamment :

- Brève présentation des acteurs ou services rencontrés.

- Brève description des tâches réalisées et des résultats obtenus.

- Difficultés rencontrées et amélioration pour la suite.

- Préconisations pour améliorer l'efficacité des commissariats cibles au regard des objectifs du Programme.

- Annexes :
 - L'agenda de l'activité

 - Les productions documentaires demandées.

 - Les feuilles d'émargement dument signées par jour d'expertise.

4. Profil requis de l'expertise

Pour la réalisation de cette mission il est requis le concours d'un expert non principal.

Domaines d'expertise	• LE RENFORCEMENT DE LA CHAINE PEDAGOGIQUE
Qualifications (études et formation) **Compétences spécifiques**	• Bac+2 ou plus dans le domaine de l'administration publique, droit, sécurité, d'ingénierie de formation ou tout autre domaine pertinent, de préférence en relation avec la présente mission. • A défaut du diplôme demandé, un diplôme professionnel de qualification supérieure, ou une expérience de travail d'au moins 10 ans comme cadre dans le domaine de la sécurité et de la formation d'un service de sécurité intérieure. • Formation certifiée par un établissement public de cadre de forces de sécurité intérieure nationales (Police ou Gendarmerie). • SAVOIR : Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques et de messagerie. Excellentes qualités organisationnelles. Compétences en gestion de projet de formation en école ou centre de formation ou en administration centrale – veille pédagogique. • SAVOIR-FAIRE : Maîtrise des principes de l'andragogie et dans le domaine de la conception et la mise en œuvre des transferts de compétences pour des cadres et cadres supérieurs dans le secteur de la sécurité intérieure. • SAVOIR-ETRE : Capacité d'adaptation.
Expérience professionnelle générale	• Entre 7 et 10 ans d'expérience comme responsable pédagogique dans un centre de formation, une école ou un bureau de formation pour les forces de sécurité intérieure. • Au moins 10 ans d'expérience dans la spécialité de l'ingénierie pédagogique et la formation de formateurs de formateurs des forces de sécurité intérieure.
Expérience professionnelle spécifique en relation avec la mission **Connaissances**	• Au moins 5 ans comme formateur en ingénierie de formation. • Maitriser les termes du répertoire national français des certifications professionnelles pour le formateur de la sécurité intérieure. • Avoir une expérience en qualité d'ATNP dans le cadre d'un programme UE ou autre.

5. Période, calendrier indicatif et lieu des activités

	• Avoir une connaissance avérée en pays en situation sécuritaire complexe.
Atouts	• Une expérience régionale voire internationale sera considérée comme un plus, de même qu'une expérience probante relative aux dispositifs de formation pédagogiques • Expériences préalables de la coopération technique internationale.
Langues	• Parfaite maîtrise du français et excellentes capacités de communication orale et écrite

Formation de formateurs (session de 11 jours) – 1 jour de réunions à Brazzaville et 1 session de formation à Pointe-Noire– 11 jours d'expertise durant les jours ouvrés ainsi que durant les jours week-ends et fériés (travail les week-ends et fériés autorisé).	
Actions	• Evaluations diagnostives • Déroulement des parcours • Evaluations formatives • Evaluations sommatives • Distribution des attestations • Rédaction d'un rapport
Résultats attendus	• Le maximum d'apprenants est au niveau des compétences attendues.
Période calendaire	14/04/2024 au 26/04/2024
Phase 2 : Analyse des informations et préparation de matérielle sous forme de télétravail : 1 jour	
Actions	• Phase 2 : analyse des résultats, rédaction d'un rapport de préconisations- 1 jour d'expertise sous forme de télétravail depuis la résidence de l'expert : 22/12/ 2023.
Résultats attendus	• Remise et validation des livrables, préconisations.
Période calendaire *Provisoire*	29/04/2024

6. Agenda provisoire de la mission

Date	Jour d'expertise	Activité	Ville Nuitée
Dimanche 14/04/2024	NON	Déplacement	Arrivée à Brazzaville

15/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
16/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
17/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
18/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
19/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
Samedi 20/04/2024	NON	Repos	Brazzaville
Dimanche 21/04/2024	NON	Repos	Brazzaville
22/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
23/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
24/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
25/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs	Brazzaville
26/04/2024	OUI	A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formation de formateurs et retour en France	Retour en France
29/04/2024	OUI	Rapport d'activité : A.1.1.5.1.1. Renforcement de la chaine pédagogique : Formations de formateurs	Télétravail depuis le domicile de l'expert

7 . **Fin de mission**

Il est demandé à l'expert non principal de transmettre, en version informatique, dans la quinzaine suivant la prestation : les livrables attendus.

Ils seront adressés à :

- Mme Maria ANGULO, Responsable de projets : angulo.m@civipol.fr
- Mr Hervé LE PENNEC, Chef de projet POLICE+ : herve.lepennec@experts.civipol.fr
- Mme Fatna BELKHEIR, Assistante de projets : belkheir.f@civipol.fr

.


Pour postuler à cette offre, rendez-vous sur le site CIVIPOL.fr
WWW.CIVIPOL.FR